



LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Mardi 31 janvier 2017

➤ **Le DOB 2017, « nouvelle version » :**

La loi NOTRe (Art. 107) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités.

Le Débat doit s'appuyer sur un **rapport** présentant :

- Les orientations budgétaires / prospective
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié.
(pour les communes il doit être transmis au président de l'EPCI)





ELEMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE / orientations budgétaires

*Art. D 2312-3.-A du CGCT : « Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROP) comporte les informations suivantes : Les orientations budgétaires envisagées portant sur les **évolutions prévisionnelles** des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les **hypothèses** d'évolution retenues pour construire le projet de budget (notamment en matière de fiscalité, de concours financiers, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI) ».*

► **LE CONTEXTE NATIONAL : 7 ANNEES DE REFORMES ET UNE CONTRAINTE ACCRUE SUR LES BUDGETS LOCAUX « ADAPTEE » PAR LA LFI 2017**

Volet financier et fiscal

Volet organisationnel

2010

Réforme de la TP

2011-
2013

Gel des dotations de l'Etat

2012

Institution du FPIC

2014

Baisse des concours financiers de l'Etat de
-1,5Mds €

2015

Réduction des concours financiers de l'Etat :
-11 Mds € sur 3 ans (2015-2017)

2016

Refonte de l'architecture de la DGF envisagée

2017

Abandon de la réforme de la DGF
Allègement de la contribution au redressement
des finances publiques du bloc communal
Intégration de nouvelles variables d'ajustement
du périmètre normé
Réforme de la DSU
Le FPIC est maintenu à 1Md €

Mise en œuvre des SDCI
suite à la loi RCT de 2010

Mise en œuvre des schémas de
mutualisation

Incitations à la création de communes
nouvelles

**Transferts de compétences
obligatoires
(2017 à 2020) :**

Zones d'activités, GEMAPI, aires d'accueil
des gens du voyage, tourisme, eau et
assainissement (dont eaux pluviales)
**Mise en place des métropoles + Mise
en œuvre de la deuxième vague de
SDCI**



➤ PRINCIPALES MESURES DE LA LFI 2017

La Loi de Finances Initiale 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers

- Une accentuation de l'effort demandé aux départements et aux régions
- Une **réduction de la contribution** au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu
.... **mais une accentuation des baisses** de compensations d'exonérations fiscales et d'autres fonds départementaux ou dotations.
- L'enveloppe globale du **FPIC** est maintenue à 1 Md€ mais les situations individuelles seront très significativement modifiées en raison de la refonte du paysage intercommunal au 1er janvier 2017 en application des SDCI.
- Le **coefficient de revalorisation** des valeurs locatives est limité à 0,4% en 2017, taux historiquement faible.

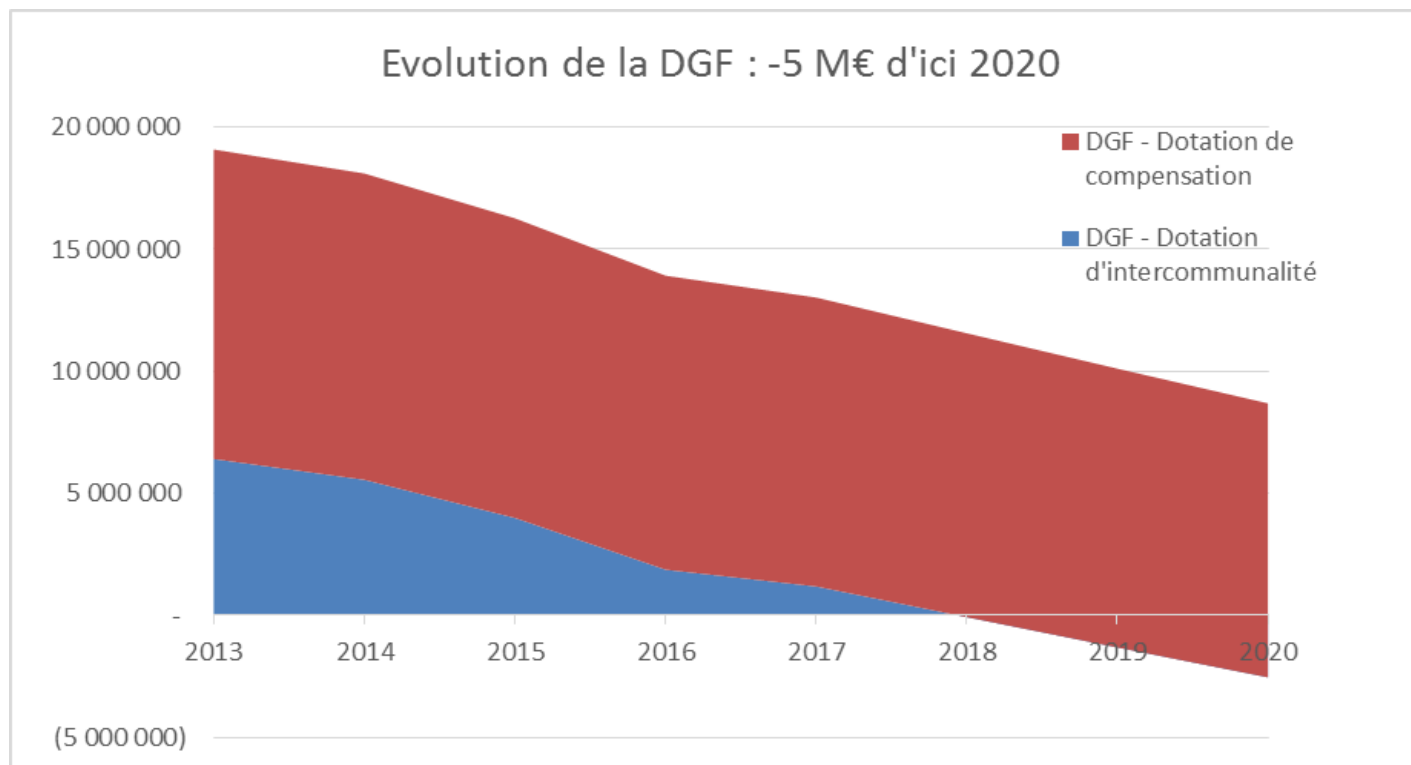
> Impacts de la LFI pour 2017 sur les recettes de la CAPI :

Les Dotations et le FPIC



➤ **Impact sur la Dotation Globale de Fonctionnement : - 893 K€ entre 2016 et 2017**
(Projections cabinet Stratorial Finances)

| EVOLUTION DE LA DGF (en k€) | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Dotation d'intercommunalité | 6 306 | 6 549 | 6 222 | 5 910 | 5 615 |
| Contribution au redressement des finances publiques | -4 426 | -5 356 | -6 286 | -7 215 | -8 145 |
| Dotation d'intercommunalité nette de la CRFP | 1 880 | 1 193 | -64 | -1 305 | -2 530 |
| Dotation de compensation | 12 041 | 11 834 | 11 627 | 11 423 | 11 224 |
| TOTAL DGF | 13 920 | 13 027 | 11 563 | 10 119 | 8 694 |

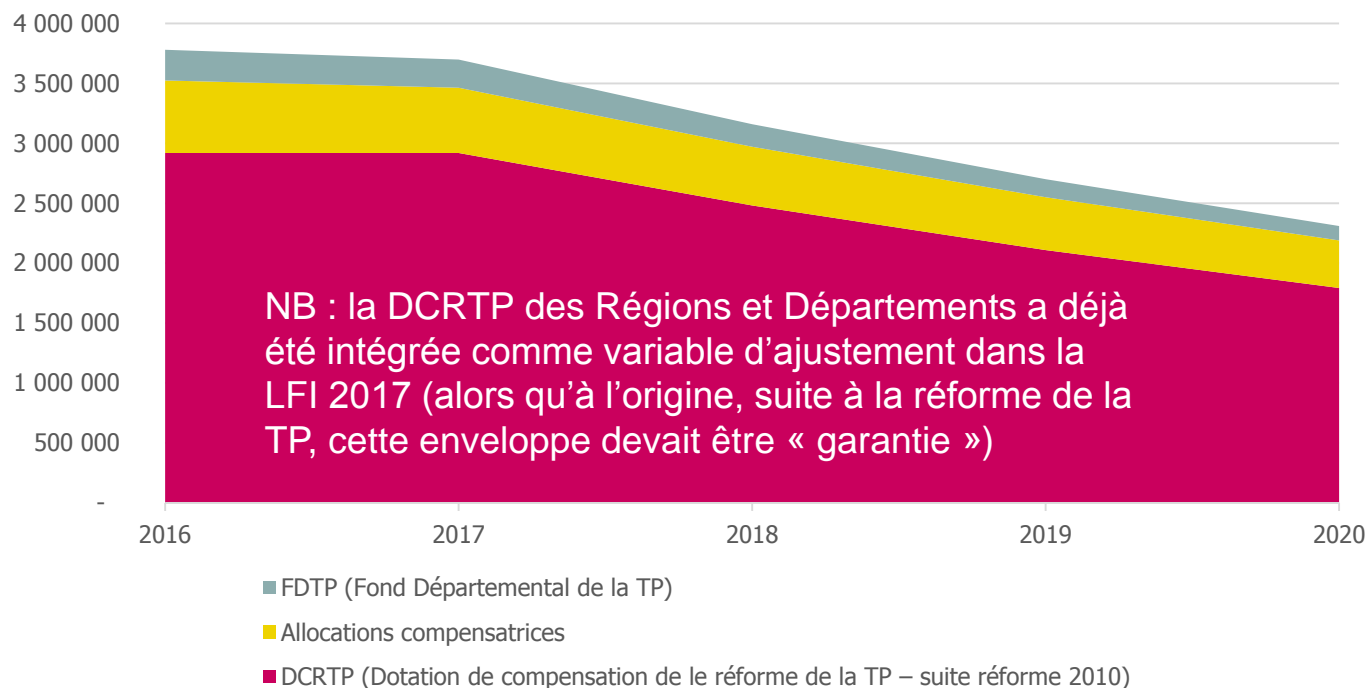


➤ Impact également sur les autres dotations

(Projections cabinet Stratorial Finances)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Commentaires et Hypothèses |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---|
| DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la TP – suite réforme 2010) | 2 919 166 | 2 919 166 | 2 481 291 | 2 109 097 | 1 792 733 | Devrait être intégrée comme variable d'ajustement de la DGF à partir de 2018 : -15%/an |
| Allocations compensatrices | 604 878 | 544 390 | 489 951 | 440 956 | 396 860 | Allocations compensatrices deviennent variables d'ajustement en 2017 (sauf TH) : -10%/an |
| FDTP (Fond Départemental de la TP) | 256 000 | 235 000 | 188 000 | 150 400 | 120 320 | FDTP intégré comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée à partir de 2017 (-8 % prévu en 2017 puis -20 % / an) |

Evolution autres dotations

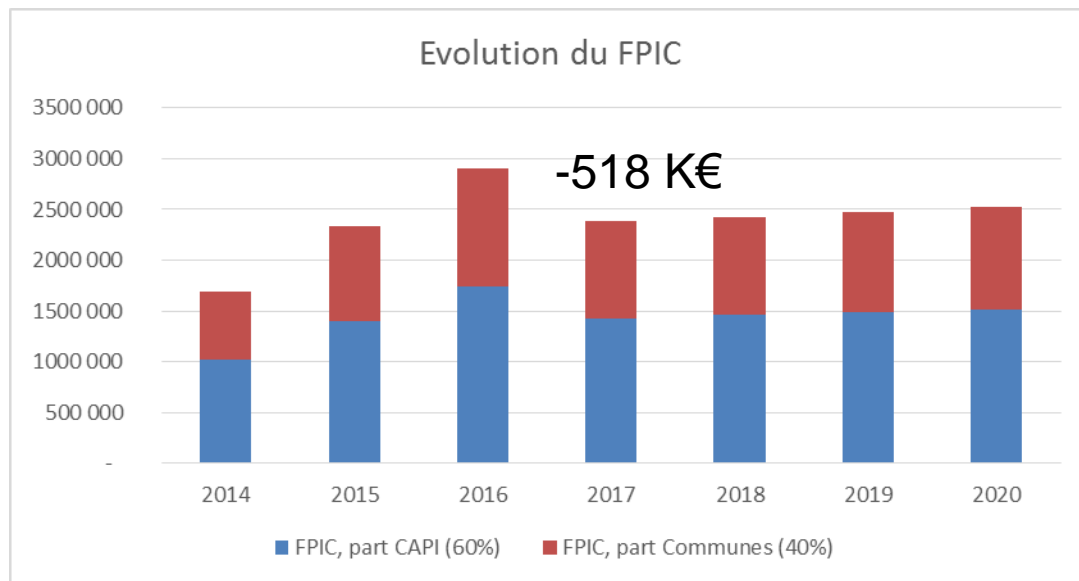


➤ **Impact sur le FPIC : -311 K€ sur la part CAPI entre 2016 et 2017**

(Projections cabinet Stratorial Finances)

- Une enveloppe globale inchangée : 1 000 M€ en 2016 et 2017
- La modification du paysage intercommunal qui devrait se traduire en 2017 par une réduction du montant par habitant à percevoir pour les territoires bénéficiaires

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| FPIC, part CAPI (60%) | 1 016 431 | 1 401 672 | 1 738 942 | 1 428 000 | 1 456 560 | 1 485 691 | 1 515 405 |
| FPIC, part Communes (40%) | 677 621 | 934 448 | 1 159 295 | 952 000 | 971 040 | 990 461 | 1 010 270 |
| FPIC total | 1 694 052 | 2 336 120 | 2 898 237 | 2 380 000 | 2 427 600 | 2 476 152 | 2 525 675 |



Les communes CAPI font partie des 20 000 communes qui devraient avoir une dégradation de la situation au titre du FPIC entre 0 et 15 € par habitant (-5 € par habitant pour la CAPI)



> FISCALITE LOCALE

| | 2016 (notifications) | Prévisions BP 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Commentaires et Hypothèses |
|---|-------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| Fiscalité locale (hors RS) | 34 715 957 | 36 426 650 | 37 477 731 | 38 562 501 | 39 681 131 | |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 21 384 784 | 22 853 404 | 23 653 273 | 24 481 138 | 25 337 977 | +5% augmentation de bases en 2017, puis 3,5% par la suite et tx 26,85 % à partir de 2017 |
| TH | 9 908 040 | 10 110 693 | 10 312 907 | 10 519 165 | 10 729 548 | + 2% augmentation de bases ; 8,43% à partir 2016 |
| TF | 3 279 894 | 3 326 610 | 3 376 509 | 3 427 157 | 3 478 564 | + 1,5% augmentation de bases - 2,1% à partir 2016 |
| TFNB | 26 235 | 27 040 | 27 040 | 27 040 | 27 040 | + 0% augmentation de bases - Taux constants |
| FNB additionnelle | 117 004 | 108 902 | 108 000 | 108 000 | 108 000 | Constant |
| Rôles Suppl. | 2 370 942 | 1 000 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 | Travail sur la dynamisation des bases dans le cadre d'un observatoire fiscal |
| Total Fiscalité locale | 37 086 899 | 37 426 650 | 37 977 731 | 39 062 501 | 40 181 131 | |

NB : Alors que 2017 marque l'année d'entrée en vigueur de la **réforme des valeurs locatives**, la LFI 2017 n'apporte aucun détail concernant cette dernière : quel impact sur les bases ? Il est donc particulièrement délicat de fiabiliser la projection sur l'évolution des bases fiscales.



► **FISCALITE LOCALE : Possibilité d'augmenter le taux de CFE suite aux augmentations des taux de fiscalité « ménages » 2016**

En application de la règle de liens entre les taux, les décisions 2016 d'augmentation des taux TH et TFB permettraient en 2017 de voter **un taux de CFE maximal de 26,88 %** (taux actuel = 26,38%)

| BASES CFE 2016 | 81 062 000 | | |
|---|-------------------|--|--|
| | | Produit escompté (à base constante) | Produit supplémentaire dégagé (effet taux) |
| Taux CFE actuel | 26,38% | 21 384 155,60 | |
| Taux CFE : hypothèse lors du vote du BP2016 | 26,85% | 21 765 147,00 | 380 991,40 |
| Taux CFE maxi applicable | 26,88% | 21 789 465,60 | 405 310,00 |
| | | | |
| BASES CFE 2016 + 5% | 85 115 100 | | |
| | | Produit escompté (effet base + 5%) | Produit supplémentaire dégagé (effet base + taux) |
| Taux CFE actuel | 26,38% | 22 453 363,38 | |
| Taux CFE : hypothèse lors du vote du BP2016 | 26,85% | 22 853 404,35 | 400 040,97 |
| Taux CFE maxi applicable | 26,88% | 22 878 938,88 | 425 575,50 |



➤ PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE ET ORIENTATIONS



SUR LE FONCTIONNEMENT :

- Charges de fonctionnement courant : **- 2 %** par rapport au réalisé 2015, hors dépenses d'énergie

NB :

- la référence évolue par rapport au cadrage 2016 qui s'appuyait sur le BPn-1
- l'effort doit porter sur le périmètre des charges constantes entre 2015 et 2017, hors transfert de nouvelles compétences et hors évolution de périmètre

- Charges de personnel : **0 % en charge nette**

NB :

- le maintien de cet objectif suppose un maintien des recettes perçues dans le cadre du schéma de mutualisation des services et des politiques contractuelles dans laquelle la CAPI est engagée
- Cet objectif est posé à périmètre de compétence égal (hors transferts loi NOTRE, etc.) et en neutralisant l'impact des décisions nationales (réforme PPCR – modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations, Transferts Primes/Points, etc.)

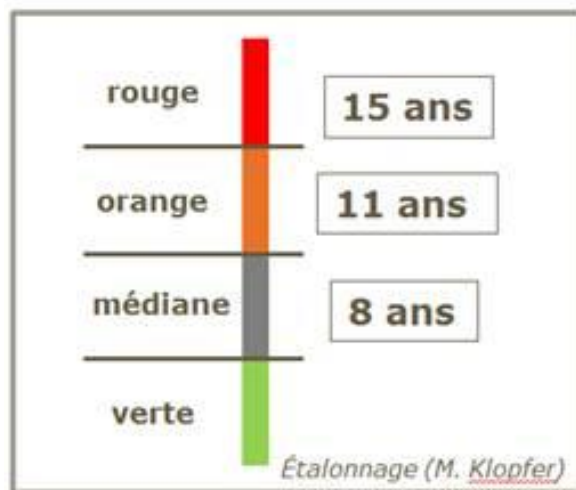


SUR L'INVESTISSEMENT :

- Volonté de mettre en œuvre le PPI acté en juillet 2015 (environ 14 M€ bruts par an)
- Entreprendre une réflexion collective afin d'actualiser le PPI et de valider les actions à conduire d'ici la fin du mandat (2018/2020), dans un souci prospectif

CONCERNANT L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIER :

- Maintenir la **capacité de désendettement** (encours de la dette / épargne brute) en deçà de 13 années et se rapprocher de **10 ans** en fin de mandat :



- Maintenir le niveau d' **Epargne Brute** à environ **12,9% des recettes** de fonctionnement (niveau atteint en 2015)

➤ **DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE SOLIDARITE ENTRE LES COMMUNES ET LA CAPI ET DYNAMISER LE PACTE FISCAL ET FINANCIER**

- **Maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire**
- **Evaluation de l'actuel Pacte Financier et Fiscal** et mise en œuvre de son **évolution en concertation** avec l'ensemble des communes afin de garantir une répartition équitable des ressources au niveau du territoire :
 - Partage du FPIC,
 - Partage du foncier dans les ZAE notamment au vu des transferts impliqués par la loi NOTRE
 - Evolution du règlement des fonds de concours et du « guide des critères »
 - Nouveaux axes à « inventer » pour dynamiser le pacte dans une logique « gagnants/gagnants », avec l'appui d'un cabinet conseil et la mise en place d'une gouvernance partagée CAPI/Communes

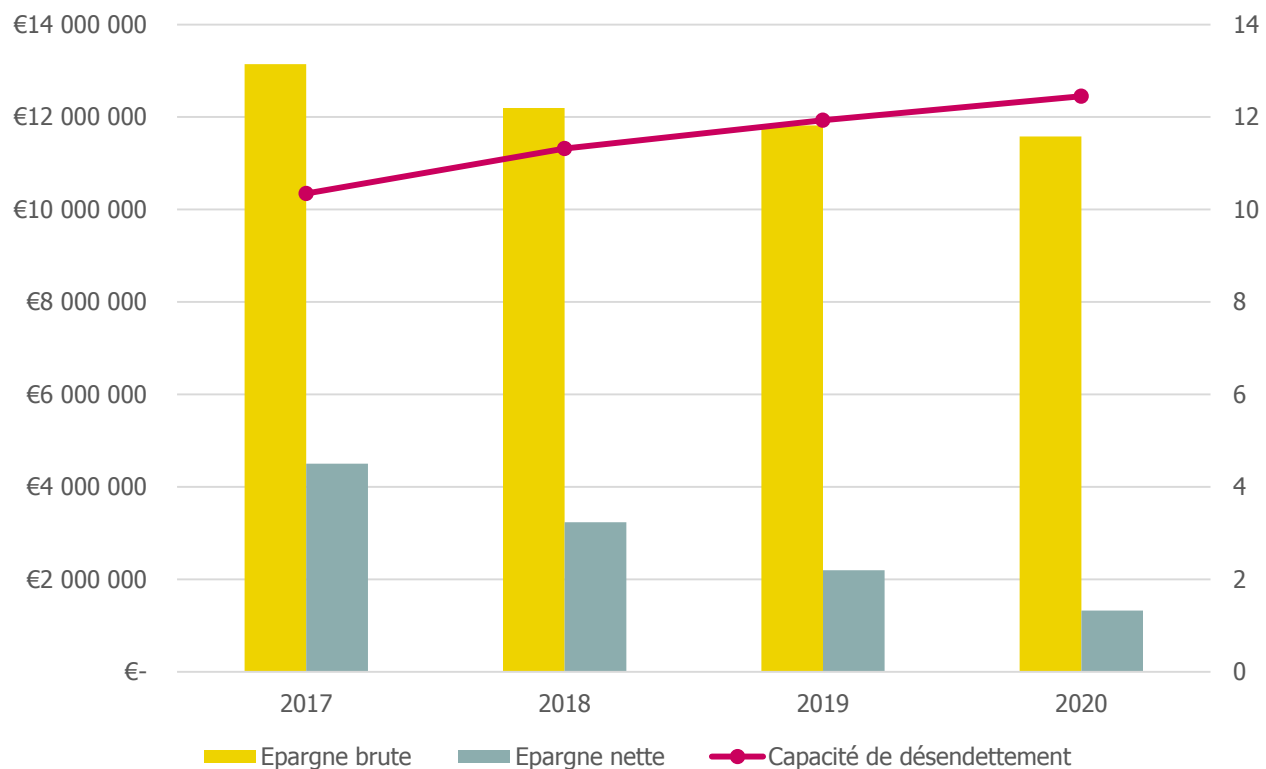


EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS DE GESTION FINANCIERE

Art. D 2312-3.-A du CGCT : « Les orientations visées aux 1° 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et de l'endettement en fin d'exercice ».

PROSPECTIVE : ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Evolution de l'épargne brute et nette
et de la capacité de désendettement (en années)



► PROSPECTIVE : RAPPEL DES PRINCIPALES HYPOTHESES

FACTEURS EXOGENES :

- Fort dynamisme des bases de fiscalité permettant de compenser les chutes des dotations
- Maintien des taux d'intérêt en deçà de 2,5%

FACTEURS ENDOGENES :

- Poursuite des efforts sur la maîtrise des charges courantes et de personnel (en brut)
- Dynamisme des recettes issues de la tarification des services CAPI : politique tarifaire relativement offensive
- Hausse du taux de CFE afin de préserver la capacité d'autofinancement (épargne brute)
- Maintien du volume annuel des investissements au niveau présenté en 2015 dans le cadre du PPI : environ 14 M€ bruts annuels

FACTEURS « MIXTES » :

- Maintien des recettes liées à la mutualisation des services
- Maintien des participations CAF (petite enfance)



➤ PROSPECTIVE : RAPPEL DES PRINCIPALES HYPOTHESES

- Le maintien des ratios à un niveau acceptable dépendra de la réalisation ou non de ces hypothèses
- L'équilibre est donc relativement fragile et nécessite une vigilance et une rigueur toute particulière, surtout compte tenu des nombreuses incertitudes mentionnées (évolution des dotations d'Etat au cours des prochaines loi de finances, impact de la réforme des valeurs locatives, etc.)





PRESENTATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

*Art. D 2312-3.-A du CGCT : « Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROP) comporte les informations suivantes : La présentation des engagements pluriannuels. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière **d'autorisation de programme** ».*

➤ PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

➤ 3 opérations ont fait l'objet d'une programmation pluriannuelle en 2016 :

| Année de vote | Budget | Gestionnaire | Intitulés des Programmes | Montant AP | CP 2016 | CP 2017 | CP 2018 |
|---------------|---------------------|--------------|---|-------------|-----------|-------------|-------------|
| 2016_11 | Plateforme CD ASTUS | ASTUS | Création de la plateforme ASTUS Construction au sein du campus de la construction durable à Villefontaine. Pôle opérationnel | 4 012 920 € | 213 800 € | 1 950 201 € | 1 848 919 € |
| 2016-03 | Principal | SUPER | Construction d'une Médiathèque quartier Champfleuri | 736 000 € | 74 000 € | 600 000 € | 62 000 € |
| 2016-03 | Principal | SUPER | Construction d'une garderie Multi Accueil à Saint Savin | 1 059 000 € | 442 000 € | 617 000 € | |

➤ Volonté de poursuivre et d'affiner ce mode de programmation pluriannuelle afin notamment de réduire le recours aux restes à réaliser et d'optimiser le recours à l'emprunt, par exemple concernant les opérations suivantes :

- Méthaniseur,
- Dépôt de bus
- Conservatoire H Berlioz
- Piscine Secteur Est
- Schéma directeur informatique
- Etc

➤ Les opérations pluriannuelles de ce type seront identifiées et soumises à Autorisation de Programme (AP/CP) dans le cadre du BP 217





PRESENTATION DE LA DETTE

Art. D 2312-3.-A du CGCT : « Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROP) comporte les informations suivantes : Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée ».

Contexte général

En 2016, le contexte financier aura été favorable pour les collectivités locales tant au niveau des liquidités disponibles que sur l'évolution des taux. Toutefois, les banques restent vigilantes sur la solidité financière de leurs clients, voire de la pertinence économique des investissements.

Ainsi, l'automne 2016, qui reste exceptionnel, a connu des planchers historiques permettant aux collectivités de bénéficier de taux fixes inférieurs à 1% pour des durées supérieures à 15 ans.

Ainsi en 2016, la CAPI a pu contracter 3 emprunts :

| Budget | Montant | Durée | Taux |
|----------------|---------|--------|-------------------------|
| Général | 1,2 M€ | 20 ans | Euribor 12 mois + 0,91% |
| Général | 6 M€ | 15 ans | Fixe : 0,98% |
| Assainissement | 2,6 M€ | 15 ans | Fixe : 0,97% |

Le montant total de la dette de la Communauté d'Agglomération s'élève à **199 M€** tous budgets confondus soit environ **1.930 € euros par habitant**. La durée de vie résiduelle, c'est-à-dire la durée restant à courir, est estimée à **16 ans et 5 mois*** avec un **taux moyen de 2,67 %**.

- ATTENTION : cette durée n'est pas la « capacité de désendettement »** de la CAPI. Il s'agit de la durée qui résulterait si l'ensemble des tableaux d'amortissement étaient « compilés » alors que la capacité de désendettement est le temps qu'il faudrait à la CAPI pour rembourser son encours de dette si elle consacrait l'ensemble de son épargne brute à ce remboursement.



➤ Le DOB 2017, « nouvelle version » : VOLET RH

La loi NOTRe (Art. 107) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités.

Le Débat doit s'appuyer sur un **rapport** présentant, pour l'exercice en cours ou le dernier exercice connu, les informations relatives :

- à la Structure des effectifs;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les RI, les NBI, les heures sup. rémunérées et les avantages en nature.
- À la durée effective du temps de travail.

Ce rapport présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel il se rapporte.



Des dépenses de personnel sous contraintes

- Les dépenses de personnel tournent autour de 31 millions d'€.
- Les dépenses de masse salariale évoluent sous l'effet de :
 - La structure des postes et effectifs
 - L'évolution du glissement vieillesse technicité (GVT) : 1,03% en 2016
 - Les rémunérations
 - La politique de remplacement, recrutement et de mobilité
- La collectivité a des marges de manœuvre sur certains aspects alors que sur d'autres elle subit l'effet de réformes nationales :
 - La réforme de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui s'étale de 2015 à 2018 qui a induit des accroissements de charges pour la CAPI en 2016 qui se poursuivront en 2017 : coût global estimé 230 000€ sur 2016-2017
 - L'augmentation nationale des charges patronales des employeurs publics
 - L'augmentation du point d'indice +0,6% au 1^{er} juillet 2016 et +0,6% en février 2017 : coût estimé à environ 130 000€.
- La CAPI cherche à adapter ses effectifs et ses besoins de compétences pour répondre aux enjeux de politiques publiques et de recherche d'économies.

• Une maîtrise des effectifs

- La CAPI cherche à maîtriser ses effectifs avec un objectif fixé pour 2016 d'évolution de la masse salariale en charge nette au budget primitif de +0,8% et à +0% pour le BP 2017.
- Un effort très important a été réalisé sur la recherche de financement des dépenses RH avec près de 9 millions de recettes (via la mutualisation, les politiques contractuelles, la recherche de subventions, etc) puisque aujourd'hui environ 150 ETP sont couverts par des recettes soit 20% environ des ETP.
- La CAPI compte 734 Equivalents temps plein en 2016 contre 712 en 2015.
- La CAPI compte 66% de femmes pour 34% d'hommes.

| | Hommes | Femmes | Total ETP |
|-----------------------|--------|--------|-----------|
| Catégorie A | 43 | 70 | 113 |
| Catégorie B | 52 | 106 | 158 |
| Catégorie C | 146 | 276 | 422 |
| Hors catégorie | 8 | 33 | 41 |
| Total | 249 | 485 | 734 |